



MES FACTURES

COMMENT PAYER LES FACTURES DE RESTAURATION/PÉRISCOLAIRE

PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Moyen de paiement idéal pour les échéances régulières (permet d'éviter les retards et les oublis de paiement), il est facile à mettre en place, en signant un mandat de prélèvement Sepa.

10

Le prélèvement est effectué le 10 du mois suivant la réception de la facture.

Possibilité de mettre fin au prélèvement à tout moment en informant la direction de la Vie scolaire :

- ▶ par courrier : Mairie d'Annecy – Direction de la vie scolaire – BP 2305 74011 Annecy cedex
- ▶ par mail : restauration.Scolaire@ville-annecy.fr

PAR PAIEMENT SÉCURISÉ EN LIGNE

Sur le portail famille rubrique « Mes factures – Payer ma facture » muni de votre facture et de votre carte bancaire.

Ce service, le TIPI, s'adresse aux particuliers et aux entreprises payant des prestations auprès du Trésor Public. Le service accessible 24/24h offre l'avantage de proposer des transactions sécurisées sans aucune formalité préalable.

PAR TIP SEPA (TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA)

Coupon détachable à dater et signer et à renvoyer au centre de traitement à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir au tarif en vigueur.

Si la mention « Joindre un RIB » est mentionnée, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joindre impérativement un RIB à votre envoi.

AUTRES MODES DE PAIEMENT :

- ▶ par chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public accompagné du coupon TIP SEPA**, adressé à notre centre de traitement à l'aide de l'enveloppe jointe à affranchir au tarif en vigueur.
- ▶ en espèces **auprès de la trésorerie principale municipale** – 10 rue des marquissats – 74000 ANNECY (Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h – Tel : 04 50 45 87 44)